

L'an deux mil vingt trois, le jeudi cinq janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Isabelle BIDEF.

Tous les conseillers étaient présents.

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Dimitri TOUZAIN a été élu secrétaire de séance.

### **Avis projet éolien sur les communes de Deux-Chaises et Le Theil :**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Deux-Chaises et Le Theil. Ce projet prévoit la création de cinq éoliennes et de deux postes de livraison. Une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral pour la demande d'autorisation environnementale. La commune de Voussac étant commune limitrophe, un avis doit être donné pour cette demande d'autorisation environnementale. Madame le Maire précise que les communes de Deux-Chaises et Le Theil ont émis un avis défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix contre et 2 abstention, émet un avis défavorable.

### **Demande d'accord définitif subvention Département multi-services, terrain multi sports et aire de jeux :**

Madame le Maire expose au conseil que certains éléments manquent pour effectuer la demande pour le multi services et elle propose donc d'étudier celle-ci à la prochaine réunion fixée au 6 février prochain. Les conseillers donnent leur accord.

En ce qui concerne l'aire de jeux et le multi sports, le montant des travaux se répartissent ainsi :

aménagement du terrain du Champ Bouny	24 967,82 € HT
multi-sports	35 270,00 € HT
aire de jeux	22 436,25 € HT
soit un total de	82 674,07 € HT

Les subventions Région et DETR sont accordées. Pour le Département, l'accord de principe a été donné mais il faut dorénavant demander l'accord définitif. Le plan de financement s'établit donc ainsi :

Région	15 000,00 €
DETR 35 %	28 936,00 €
Département 30 %	24 802,00 €
Autofinancement	13 936,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement, s'engage à inscrire les dépenses au budget et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Précision de la délibération pour contrat abonnement COSOLUCE :**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la délibération prise pour le renouvellement du contrat d'abonnement aux logiciels.

Le conseil municipal précise donc que le contrat est pris pour une durée de trois ans et que le coût annuel TTC est de 1 213,99 €.

### **Validation de services agent SIAD :**

La commune de Chantelle a été destinataire d'une demande de validation de services pour Madame MARMET ayant travaillé au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement du canton de Chantelle (SIAD). Ce syndicat a été dissous à la création des communautés de communes. Une somme de 2 956,10 € doit donc être répartie entre toutes les communes qui, à l'époque, adhéraient au syndicat. Le calcul a été effectué au prorata du nombre d'habitants comptabilisés au moment de la dissolution. La commune de Voussac devrait verser la somme de 252€77 à Chantelle qui payera la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **Chèque GROUPAMA (subvention formation premiers secours) :**

La société d'assurance GROUPAMA a fait parvenir un chèque de 300 € correspondant au versement d'une subvention pour l'organisation d'une formation premiers secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce chèque.

### **Préparation cérémonie des vœux du 20 janvier 2023 :**

Des invitations ont déjà été transmises aux maires des communes alentour et qui ont eux même fait des invitations, au président de la communauté de commune, aux conseillers généraux et aux présidents des associations de la commune.

Il est décidé d'inviter également le curé de la paroisse.

Une présentation des travaux effectués et à venir sera réalisé sous forme de film par la commission communication qui se réunira le 13 janvier prochain.

Pour le vin d'honneur, sera proposé du rosé griotte et du jus de fruits accompagné de pompe aux grattons, de quiche et pizza.

### **Questions diverses :**

- Des devis seront demandés pour la réfection des voiries suivantes : La Bussière, Le Risbenay et le chemin de la Ferme. Les entreprises Eurovia, Colas, Eiffage et ADN seront contactées afin que les devis puissent être étudiés à la prochaine réunion de conseil et que la demande de subvention d'accord de principe puisse être faite au Département.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission communication a proposé d'effectuer une tombola permettant de gagner des ballons à l'occasion de l'inauguration du multi sports et de l'aire de jeux. Le bulletin de participation pourrait être intégré dans le bulletin municipal et réservé aux résidents de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

- Rappel est donné aux conseillers concernant la réponse à l'enquête en ligne dans le cadre du « projet de territoire ».

- Maxime VALERY fait retour d'une réunion, en rapport avec le SIESS, avec uniquement les communes qui ne font pas partie du RPI. En effet, il s'avère que certains frais liés à la cantine de l'école primaire de Montmarault sont pris en compte pour toutes les communes alors que plusieurs communes ont leur propre école et leur propre cantine. Aussi, le SIESS étudie actuellement une modification des statuts et la révision du calcul de la répartition.

- Monsieur Jean-François Moncouyoux signale que certaines haies d'administrés, dans le bourg, ne sont pas taillées gênant le cheminement piétons.

Madame le Maire propose de prendre contact avec les propriétaires pour leur demander de nettoyer régulièrement les branches donnant sur les voies publiques.